Nations Unies S/PV.6648



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6648e séance

Mercredi 3 novembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Moraes Cabral	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Gabon	M. Messone
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	M. Onemola
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hendrie

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/655)

11-57875 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2011/655)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Angola et de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M[me] Helena Embaló, Ministre de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, à participer à la présente séance, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/655, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Joseph Mutaboba et de S. E. l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti.

Je donne maintenant la parole à M. Mutaboba.

M. Mutaboba (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (S/2011/655). J'estime que le moment est bien choisi pour faire part au Conseil des derniers faits intervenus en Guinée-Bissau, étudier la situation actuelle et examiner la meilleure manière de procéder s'agissant des efforts à venir pour consolider la stabilité dans le pays, puisque la présente séance est notre dernière avant l'expiration, en décembre prochain, du mandat en cours du BINUGBIS. Les autorités nationales, avec l'aide de leurs partenaires internationaux, continuent de guider le pays dans la bonne direction et ont consolidé des acquis récents majeurs, ce qui s'est traduit par une amélioration de la situation politique et de la sécurité. Cela étant, il est nécessaire de continuer à partir de ces acquis, tandis que le processus de réforme approche petit à petit d'étapes critiques qui exigent un fort appui international, et que le pays va entamer en 2012 un processus électoral délicat.

Le BINUGBIS continue d'appuyer les efforts nationaux visant à coordonner efficacement l'aide internationale afin de mettre en place une réforme crédible du secteur de la sécurité répondant au principe du contrôle civil sur l'armée. À cet égard, un travail important a été fait pour appliquer le plan d'étapes élaboré par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour accélérer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Une fois le document approuvé au plus haut niveau par les trois parties concernées – le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO et la CPLP –, un mémorandum d'accord énonçant les modalités d'application du plan d'étapes sur le terrain devrait être signé par les trois parties dans les prochaines semaines.

Tout au long des négociations tripartites, le BINUGBIS a été régulièrement consulté et a insisté sur l'importance de structurer le mémorandum d'accord en fonction des dispositions existantes s'agissant de mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité, notamment celles qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité et de l'issue des consultations entre l'Union européenne et le Gouvernement de la Guinée-Bissau. Entretemps, il convient de noter que les États membres de la CPLP ont maintenu leur engagement en matière d'exécution sur le terrain de projets qui entrent dans le cadre du plan d'étapes et contribuent à l'ensemble des efforts portant sur la réforme du secteur de la sécurité.

Les retards dans le versement de l'aide financière internationale à la mise en œuvre du plan d'étapes, y compris les 63 millions de dollars promis par la CEDEAO, restent un sérieux obstacle à l'activation du programme de fonds de pension des retraités des forces armées et de police. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a déjà versé 200 000 dollars au fonds de pension et s'est engagé à y ajouter 300 000 dollars avant la fin de l'année. Jusqu'à présent, seul le Gouvernement a procédé à un versement au fonds de pension. Pourtant, ces versements sont indispensables pour garantir les ressources financières nécessaires afin de lancer le fonds de pension sans nouveau retard, ce qui permettrait de rajeunir rapidement l'état-major militaire et de renforcer le contrôle civil sur l'armée. À cet égard, je salue les efforts consentis par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix pour organiser un événement de haut niveau afin de faire connaître le fonds de pension et d'obtenir les ressources financières adéquates. Je ne saurais trop insister sur l'urgence de cette question.

Parallèlement, je suis heureux d'annoncer que la réforme des services de police a considérablement avancé. Grâce à un contrôle minutieux des agents de police, tout au long de la première phase de sélection et de certification, réalisé avec l'appui du BINUGBIS, les services de police une fois réformés ne compteront plus aucun membre dont on sait qu'il a fait preuve d'un comportement indigne d'un agent de police. Le premier poste de police modèle en Guinée-Bissau est maintenant ouvert. Son personnel bénéficie des conseils des membres de la Police des Nations Unies, hébergée dans les mêmes locaux. Sur le deuxième montant de 16,8 millions de dollars récemment approuvé par le Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de la Guinée-Bissau, 3 millions de dollars seront affectés à la construction de 12 nouveaux postes de police modèles dans tout le pays, ce qui permettra de moderniser les services de police en Guinée-Bissau et, pour la première fois dans l'histoire récente de la Guinée-Bissau, d'institutionnaliser le respect de l'état de droit.

Quant aux efforts visant à lutter contre l'impunité, les progrès ont été subordonnés non seulement aux retards opérationnels dans la mise en place d'organes de répression compétents, mais également, et c'est plus important, à la nécessité, voire à l'obligation stratégique croissante de trouver l'équilibre délicat qui permettra de faire progresser la prévalence de l'état de droit sans risquer de perturber la stabilité fragile du pays. Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en place des capacités de divers acteurs du secteur judiciaire et dans l'institution de bonnes pratiques de partage de l'information entre eux, ce qui a eu des résultats positifs, les procès politiques et les enquêtes connexes qui ont eu un fort retentissement en 2009 n'ont pas encore été conclues. En outre, les récents changements effectués à la tête de la police judiciaire et le remplacement du Procureur général, s'ils ont ravivé la détermination des nouveaux venus de dépolitiser le système judiciaire, ont naturellement causé des retards supplémentaires, sans parler des récents remaniements de certains postes clefs au sein du Gouvernement et du système judiciaire.

Les partis d'opposition ont récemment organisé plusieurs manifestations publiques pacifiques appelant à faire avancer lesdites enquêtes. À cet égard, le BINUGBIS a joué un rôle majeur s'agissant de veiller à ce que ces manifestations ne provoquent aucun nouvel épisode de tension entre les acteurs politiques et militaires clefs de la Guinée-Bissau. Nous sommes convaincus qu'un engagement solide de la part de la communauté internationale, y compris une meilleure coordination entre les divers partenaires, augmentera les chances de lutter plus efficacement contre l'impunité et de consolider l'état de droit en Guinée-Bissau, sans menacer la stabilité qui règne déjà dans le pays. Les autorités de Guinée-Bissau, l'opposition, les organisations de la société civile et l'ensemble de la population doivent être rassurés par le fait que la communauté internationale ne tolérera plus aucun épisode d'instabilité dans le pays, pas plus qu'elle n'acceptera que les auteurs de crimes graves contre l'État ne fassent pas l'objet de poursuites. Pour y parvenir, il est important que les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau restent résolus à faire progresser les réformes constitutionnelles envisagées dans les résolutions 1876 (2009) et 1949 (2010) du Conseil de sécurité, notamment la réforme du secteur de la sécurité et l'ouverture d'un dialogue politique, parallèlement à la mise en place des fondations requises pour la justice, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne la conférence nationale, je suis heureux d'indiquer que la phase préparatoire – qui comprend une série de huit séances relatives aux secteurs de la défense et de la sécurité, deux conférences à l'intention de la diaspora de la Guinée-Bissau en Afrique et en Europe, et 12 conférences régionales – s'est achevée à la fin d'octobre, les

dernières séances étant tenues à Bissau. Une analyse de fond et la rédaction des résultats des phases préparatoires du processus sont maintenant en cours, sous la direction du comité d'organisation.

La conférence nationale doit se tenir entre le 15 et le 18 décembre. Nous continuerons à contribuer à la mise en place par les autorités nationales des mécanismes de suivi après la conférence afin d'assurer la poursuite des efforts de réconciliation en faisant fond sur le processus de conférence nationale. L'objectif est aussi de garantir un processus de dialogue sans exclusive, ouvert à tous les secteurs de la société, notamment les partis d'opposition non représentés au Parlement, et d'intégrer les questions de parité des sexes dans ce processus très prometteur.

Le BINUGBIS a également continué de fournir un appui au processus de révision constitutionnelle. La première phase de l'assistance a inclus une série d'activités visant à faire en sorte que les responsables de la révision de la Constitution se trouvent dans une position leur permettant de le faire en toute connaissance de cause. En conséquence, la Commission parlementaire chargée de la révision de la Constitution a créé un comité de rédaction et nommé ses membres à l'activité desquels le BINUGBIS apportera son appui. Parallèlement, le BINUGBIS fournira aussi un appui technique et financier en complément des efforts qui seront déployés au niveau local dans tout le pays afin de diffuser les résultats des travaux accomplis et d'assurer une large prise en main nationale et une vaste adhésion au nouveau projet de constitution. Le BINUGBIS fournira également des orientations aux autorités nationales pour veiller à ce que le processus de révision constitutionnelle demeure non partisan, d'autant que les prochaines élections législatives sont prévues en 2012.

Le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée demeurent une menace constante à la stabilité précaire qui a régné en Guinée-Bissau ces derniers 18 mois et pourraient nuire à des réformes importantes, notamment celle du secteur de la sécurité. La lutte efficace contre le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau continue d'être entravée par plusieurs facteurs politiques et techniques intérieurs et extérieurs. En outre, l'absence de données fiables sur les quantités réelles de stupéfiants qui transitent par le territoire national ajoute aux difficultés rencontrées pour s'attaquer à la question avec l'aide des autorités nationales. Cet aspect a été débattu au cours de la visite du Secrétaire général adjoint Fedotov à Bissau, le 27 octobre.

Une assistance internationale accrue et l'engagement des partenaires demeurent indispensables si nous souhaitons voir une amélioration des résultats dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée dans le pays. Les initiatives visant à mettre en commun les efforts des pays d'origine, de transit et de destination des stupéfiants doivent se poursuivre et se traduire par une coopération opérationnelle concrète. L'élaboration et la consolidation d'initiatives régionales, notamment l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, dont le Comité des programmes s'est réuni à Bissau le 27 octobre, contribuera d'autre part grandement à la mise en place de capacités nationales en Guinée-Bissau et dans les pays de la sous-région.

J'ai tenté de décrire aujourd'hui le moment décisif qui approche alors que nous nous employons à renforcer la stabilité et à créer les conditions d'un développement durable en Guinée-Bissau. Un appui international vigoureux et coordonné au processus de réforme est de plus en plus nécessaire, de même qu'un appui politique aux autorités élues. Dans ce contexte, je voudrais souligner une fois encore la dimension intersectorielle du régime de retraites et les progrès qu'un financement même limité pourrait permettre. La mise en œuvre opérationnelle rapide de la caisse de retraite influera non seulement sur les efforts visant à faire progresser la réforme du secteur de la sécurité, mais également sur nos efforts collectifs de stabilisation, surtout au moment où le pays se prépare aux élections législatives de 2012.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mutaboba de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de présenter un exposé au Conseil en ma qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau, S. E. Mme Maria Helena Nosolini Embaló.

Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutatoba, de son exposé et de son action à la tête du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-

Bissau (BINUGBIS). Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Ismaël Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola et Président de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6569), j'ai eu l'occasion de me rendre en Guinée-Bissau au début de septembre. Pendant mon voyage, j'ai noté des signes visibles de progrès, sur le plan tant de la stabilité que de la croissance économique. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a déployé ces derniers mois des efforts considérables pour mettre en œuvre les priorités clefs liées à la consolidation de la paix. Les réussites concrètes dans le domaine des améliorations macroéconomiques, de la discipline budgétaire et de la mise en place d'infrastructures ont créé un cercle vertueux important, en dépit d'un environnement économique mondial difficile.

Sur le plan politique, j'ai été heureuse de constater que la stabilité est en train de s'enraciner. Le Gouvernement actuel est le plus stable et le plus long jamais connu depuis 1997. J'ai également noté, toutefois, que la plupart de mes interlocuteurs continuent de penser que la stabilité est précaire. Dans ce contexte, la pleine mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité continue d'être considérée comme l'une des plus hautes priorités et une mesure qui contribuera grandement à l'instauration de la paix et du développement durables. La stabilité, qui est en train de s'enraciner, est, bien sûr, conditionnée par la réalisation d'autres priorités en matière de maintien de la paix, notamment la défense de l'état de droit, la création d'emplois et la lutte contre la criminalité organisée, en particulier le trafic illicite de stupéfiants.

Pendant ma visite, tous les interlocuteurs ont reconnu qu'il est urgent de mettre l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité. À cette fin, le fonds de pension des forces armées et du personnel des forces de sécurité à démobiliser est considéré comme un instrument important d'assistance à la réforme. Ce processus, conjugué à la formation du contingent qui reste en service actif et au recrutement de nouveau personnel, améliorera progressivement le professionnalisme des forces armées et du personnel des forces de police nationales.

Le plan d'étapes relatif à la réforme du secteur de la sécurité élaboré par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise fournit un outil très efficace pour appuyer les activités gouvernementales de réforme du secteur de la sécurité. Il inscrit ces activités dans un cadre de coopération international plus vaste, élaboré grâce à un dialogue tripartite entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO et la CPLP. Cet exemple louable de coopération régionale bénéficie également de l'appui de la Commission de consolidation de la paix.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a déjà appliqué certaines des mesures requises, notamment la création d'un comité de suivi sur le fonds de pension, le remaniement du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité, et la rédaction d'un mémorandum d'accord tripartite aux fins d'élaborer le plan d'étapes conjoint CEDEAO/CPLP, qui a été officiellement présenté à la CEDEAO et à la CPLP pour observations. Les négociations sur le mémorandum d'accord ont atteint une étape avancée et la signature en est prévue sous peu.

Pendant mon voyage à Bissau, le Gouvernement a déposé le 2 septembre un montant de 200 000 dollars à titre de premier versement de sa contribution initiale au fonds de pension. Le Gouvernement envisage également de faire une contribution supplémentaire d'ici à la fin de l'année. Ce sont là des témoignages positifs de l'attachement et de l'engagement de la Guinée-Bissau à ce processus.

Pendant mon séjour en Bissau, j'ai senti que le Gouvernement était pleinement attaché à la réforme du secteur de la sécurité. Il est maintenant essentiel que la communauté internationale fournisse un appui rapide et constant, notamment grâce à une expertise technique et à des ressources financières, afin de rendre le fonds de pension opérationnel. Bien que ces ressources aient été annoncées, elles n'ont pas encore été décaissées.

À cet égard, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé à la Commission de consolidation de la paix de l'aider à organiser à New York, d'ici à la fin de l'année, une rencontre de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité. La tenue d'une telle réunion de haut niveau peut contribuer à établir la confiance et à réunir les partenaires internationaux pour aider la Guinée-Bissau à relever les principaux défis en matière de consolidation de la paix.

Les membres de la formation ont demandé à la Commission de consolidation de la paix de soumettre au Gouvernement une liste d'éléments de nature à l'aider à préparer la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité, en particulier sur la mise en œuvre opérationnelle de la caisse de retraite.

J'ai écrit au Ministre bissau-guinéen des affaires étrangères, le 24 septembre, pour lui communiquer cette liste d'éléments pour examen par le Gouvernement.

Je suis heureuse d'annoncer que des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le Gouvernement bissau-guinéen a adopté le plan opérationnel de lutte contre le trafic de stupéfiants. Les cellules de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau sont opérationnelles et leur conseil de gestion s'est régulièrement réuni. Interpol a installé un bureau à Bissau. Il sera nécessaire de poursuivre la coopération internationale pour aider les cellules de lutte contre la criminalité transnationale à mettre en œuvre leurs activités en cours. La formation partage aussi cette inquiétude, et cherche à promouvoir une augmentation du décaissement de ressources financières pour soutenir l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Comme je l'ai indiqué auparavant, le Gouvernement bissau-guinéen a été en mesure de réaliser d'importants progrès en matière de politique macroéconomique ces dernières années. Les améliorations dans le secteur économique ont été le résultat d'une récolte exceptionnelle des noix de cajou, d'une discipline financière et fiscale plus solide et de l'exécution de projets de travaux publics.

Il convient aussi de noter que le Secrétaire général a alloué jusqu'à 16,8 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix à la mise en œuvre du plan des priorités de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau pour la période 2011-2013. De même, le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé quatre avant-projets conçus conjointement par le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. Ces projets sont centrés sur le soutien de la réforme du secteur de la sécurité, promouvant la création d'emplois, dividende de la paix pour les jeunes et les femmes, et encourageant le dialogue politique et la réconciliation nationale.

La Commission de consolidation de la paix demeure attachée à une approche active dans son engagement à l'égard de la Guinée-Bissau. Cela impliquera d'améliorer les efforts de coordination avec les autres acteurs. Les autorités nationales de la Guinée-Bissau et les partenaires internationaux doivent œuvrer ensemble pour établir une relation plus profonde basée sur l'engagement et la confiance mutuels, et axée sur une paix et un développement durables pour la Guinée-Bissau et la sous-région. La communauté internationale devrait relever le défi qui consiste à appuyer le maintien de la stabilité politique et du progrès économique connus par le pays ces dernières années.

Nous devons tirer parti de cet élan positif et persévérer dans nos efforts collectifs pour aider la Guinée-Bissau.

Le Président (*parle en portugais*) : Je remercie Mme Viotti de son exposé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Helena Embaló, Ministre de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau.

Mme Embaló (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Le Premier Ministre de la République de Guinée-Bissau, S. E. M. Carlos Gomes Júnior, m'a demandé de transmettre ses salutations chaleureuses au Conseil de sécurité et de lui expliquer l'importance que revêt pour nous cette séance du Conseil de sécurité, qui, une fois de plus, s'affirme prêt à appuyer les efforts du Gouvernement pour stabiliser le pays.

Chaque fois que nous disposons d'une occasion comme celle-ci, nous soulignons notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour la façon dont il a joué son rôle stratégique dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans un monde où les menaces et des problèmes urgents et complexes exigent des réponses appropriées.

Concernant la Guinée-Bissau, les mesures prises par le Conseil de sécurité ont été équilibrées et prudentes, révélant sa juste compréhension des défis auxquels nous faisons face. Cela a été la base de son action efficace, qui a créé le climat de confiance et d'optimisme que nous connaissons actuellement dans notre pays, appuyé par l'aide que nous recevons de l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous félicitons, par conséquent, des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la stabilité et la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et, pour cette raison, nous rendons hommage au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), à travers la personne de son chef et Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

M. Joseph Mutaboba, qui a contribué, avec intégrité et dans l'intention résolue d'atteindre les objectifs fixés, à revitaliser et à renforcer la réconciliation et le dialogue national.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un honneur et d'un privilège pour moi de participer à cette séance du Conseil de sécurité pour présenter l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis la dernière séance du Conseil de sécurité à ce sujet (S/PV.6569).

Au cours des trois dernières années, mon pays a fait preuve de persévérance et de détermination dans la mise en œuvre de son programme gouvernemental. L'accélération des réformes structurelles dans des domaines critiques pour le développement a permis de normaliser les sphères politiques et sociales et de rétablir la confiance du public. Les longues périodes d'instabilité politique qui ont entraîné le pays dans un cercle vicieux marqué par de grands déséquilibres et qui ont eu de graves répercussions, en retardant le cours normal du développement, ont maintenant laissé la place à un contexte politique plus favorable, caractérisé par la reprise économique et une confiance renouvelée des partenaires internes et externes.

Aujourd'hui, je peux dire que notre peuple profite, avec un certain sens d'euphorie, des bénéfices que la stabilité gouvernementale apporte au pays. Ce progrès a permis au pays de progresser d'une situation budgétaire catastrophique à une position plus stable, grâce à un plus grand contrôle sur les dépenses publiques, à l'accroissement des recettes fiscales et à une réduction considérable de la dette publique.

En dépit des grandes incertitudes qui planent actuellement au niveau international, l'augmentation de nos exportations a profité à l'économie nationale et a compensé la diminution des flux d'aide internationale. À cet égard, la croissance du produit intérieur brut du pays a dépassé sa moyenne de 1,8 % au cours des 10 dernières années et il est prévu qu'elle atteindra 5,3 % cette année, contre 3,5 % en 2010, dans un contexte de stabilité modérée des prix. Ces réussites sont le résultat d'une gouvernance économique efficace et prudente, reposant sur des réformes audacieuses et une amélioration progressive des conditions de vie, grâce à la revitalisation de certains secteurs, aux améliorations apportées à l'infrastructure de base et à la prestation de services sociaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, il convient de souligner les efforts déployés par le Gouvernement pour établir un fonds de pension spécial. Ce fonds de pension spécial est une étape dans le processus de restructuration des forces de sécurité et de défense et garantira que tous les membres qui prennent leur retraite en raison de leur âge, de leur ancienneté ou d'un handicap bénéficient d'une juste pension de retraite.

Malgré le consensus auquel nous sommes parvenus sur le rôle essentiel du fonds de pension en tant que pilier essentiel de la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, la mise en route des opérations accuse un retard sensible sur le calendrier fixé, principalement en raison des retards intervenus dans le versement des contributions financières qui constitueront le fonds.

La Guinée-Bissau a montré sa détermination résolue à entamer rapidement le processus en adoptant la plupart des instruments légaux établissant la réforme, conformément aux études d'experts réalisées dans le cadre de notre coopération avec l'Union européenne.

Signe de cet engagement, le Gouvernement a organisé, selon ce qui a été convenu et accepté auparavant par tous, le processus d'appel d'offres pour choisir l'institution bancaire qui sera chargée de la gestion du fonds. Plus récemment, il a versé 40 % de sa contribution annuelle sur le compte ouvert à la banque choisie, et s'est engagé à verser 300 000 dollars de plus d'ici à la fin de l'exercice budgétaire en cours, ce qui complétera le montant cible fixé pour cette année.

Dès que nous recevrons les contributions annoncées par certains donateurs, à savoir l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne (UE) et l'Angola, le Gouvernement est prêt à offrir les garanties supplémentaires nécessaires pour assurer l'utilisation exclusive des ressources du fonds au bénéfice des objectifs pour lesquels il a été créé. À cet égard, l'accord-cadre signé entre le Gouvernement et la banque en question prévoit la signature de protocoles additionnels pour garantir que les procédures financières spécifiques de chaque donateur seront respectées.

Au stade actuel du processus, la contribution financière de la CEDEAO est subordonnée à la signature du mémorandum d'accord entre la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et le

Gouvernement prévoyant la mise en place les réformes du secteur de la défense et de la sécurité.

Comme chacun sait, le cadre d'appui et de suivi de la feuille de route est établi dans le mémorandum, de même que l'ensemble des mesures prioritaires telles que la création du fonds de pension. Un projet de mémorandum est déjà disponible, et il pourra être signé une fois que la CEDEAO aura pris sa décision finale. Le Gouvernement estime qu'une réponse rapide de cette institution permettra de mettre en œuvre la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui, en mars 2011, a approuvé un ensemble de mesures financières extraordinaires en faveur de la feuille de route d'un montant de 63 millions de dollars, mesures qui auront en outre le mérite de mettre en relief le rôle de la CEDEAO dans la consolidation du processus d'intégration régionale et, en particulier, dans le renforcement de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau.

La conclusion des consultations avec l'Union européenne en application de l'article 96 de l'Accord de Cotonou et les engagements pris alors par le Gouvernement ont créé les conditions propices à la reprise de l'aide de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité. Comme le Conseil le sait, le Gouvernement a maintenu un dialogue politique constructif avec l'Union européenne par le biais d'un comité de suivi qui se réunit régulièrement pour évaluer le niveau de mise en œuvre de la feuille de route qui a résulté des consultations. Outre les engagements déjà annoncés à propos du financement du fonds de pension, il convient de mentionner les contributions faites par le Gouvernement angolais dans le cadre de notre coopération bilatérale et du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Gouvernement se félicite de ces efforts et demande qu'ils soient mis en œuvre au plus vite.

La communauté des donateurs doit apprécier à leur juste valeur les efforts du Gouvernement, que je viens de décrire, et faire preuve de plus de souplesse. On ne peut être soigné qu'après avoir suivi un traitement, et pas le contraire. Il est donc tout à fait raisonnable de demander des résultats une fois créées les conditions propices à l'obtention de ces résultats. Pour que le travail accompli à ce jour ne ressemble pas à une poignée de sel jetée dans la mer, comme dit l'adage populaire, et pour que nos engagements ne se réduisent pas à de simples discours, nous devons participer à la réunion de haut niveau qui doit se tenir ce mois-ci sous l'égide de l'ONU. Il faut continuer à accorder une attention particulière à cette réunion, qui s'inscrit dans une stratégie visant à approfondir le dialogue politique avec le Gouvernement.

En effet, c'est fort de cette conviction – qui me semble être partagée par nos partenaires – que nous avons adopté, sans hésitation et souvent à un coût politique et social élevé, un ensemble global de réformes législatives en vue de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour surveiller le versement des salaires dans le secteur public, dont les forces de défense et de sécurité, et informer le public des objectifs de la réforme et d'autres éléments jugés nécessaires à son opérabilité.

Bref, nous avons mis en place les conditions, autrefois considérées comme un défi majeur, favorables à la création d'un fonds de pension spécial et au lancement du processus de démobilisation. Nous demandons donc aujourd'hui à l'ensemble des parties prenantes de renforcer leur engagement, faute de quoi nous risquons de compromettre les efforts importants déployés à ce jour et de semer le doute parmi les bénéficiaires de ce processus quant à la capacité et à l'intérêt de certains vis-à-vis de la bonne conclusion de ce processus.

En ce qui concerne le Gouvernement, le processus démarrera si les conditions sont en place pour couvrir les coûts associés au versement des pensions pendant les deux premières années de fonctionnement du fonds. La création du fonds nous permettra de relever nombre des défis auxquels nous avons été confrontés, tels que la reconstitution progressive du commandement militaire et l'amélioration de l'entraînement des nouvelles recrues. La réforme du secteur de la sécurité sera revitalisée, ainsi que d'autres actions, dont la démobilisation et la réinsertion dans la vie active.

Le Gouvernement se félicite de l'adoption du programme d'emploi dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix, qui prévoit des emplois pour le personnel militaire démobilisé, ainsi que d'autres projets de même nature déjà en cours de réalisation avec l'appui de l'Union européenne.

La question de l'impunité continue d'être citée comme l'une des causes de la fragilité de la Guinée-Bissau et comme une menace à la paix sociale. Les exemples souvent mentionnés sont les retards excessifs dans l'enquête des crimes, l'absence d'autorité de l'État, ce qui indiquerait des défaillances au niveau des

gouvernants, et le manque de capacités techniques et financières nécessaires pour assurer l'état de droit. Le Gouvernement voit là une série de défis à relever et est donc déterminé à poursuivre son programme de réforme du secteur de la justice.

Jusqu'à présent, des résultats clairs ont été atteints pour ce qui est de la modernisation du système pénitentiaire et de la réforme du système pénal, du renforcement de la législation en matière de justice pénale et des capacités nationales, et de la mise en œuvre de mécanismes de facilitation de l'accès à l'information et à une justice impartiale. Ces résultats illustrent la justesse des décisions prises de renforcer le système judiciaire et d'améliorer son fonctionnement dans le plein respect des principes démocratiques, notamment le principe de la séparation des pouvoirs.

L'inauguration du premier poste de police modèle, l'ouverture de bureaux d'information et d'aide judiciaire et la création d'un centre de formation judiciaire s'inscrivent dans cette nouvelle dynamique. La promotion d'une formation professionnelle pour les officiers de justice, l'accès de tous les citoyens à la justice et la dissémination d'un nouveau paradigme entre les citoyens et la police sont des facteurs critiques pour la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. Ce cadre inclut également des mesures prises pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de stupéfiants, le terrorisme et le blanchiment de capitaux, au niveau sous-régional, par le biais de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, et au niveau national.

La stratégie et le plan d'action de lutte contre la drogue ont été bien reçus par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), qui vient d'achever une visite de travail en Guinée-Bissau. De plus, il faut se féliciter de l'appui fourni par le représentant du Ministre de la justice des États-Unis, et le renforcer afin que nous puissions mettre à profit leur immense expérience dans ce domaine.

Avec l'aide de UNODC et de la France, nous élaborons un plan de lutte contre le blanchiment de capitaux qui dépendra également de l'appui du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et de la Cellule nationale de traitement des informations financières, qui a déjà été mise en place dans notre pays. Il existe également un programme en vue de renforcer la communication entre les différents organismes du système et d'améliorer le partage de l'information collectée auprès de diverses sources. INTERPOL, qui a désormais un bureau local, jouera un rôle central dans ce processus.

La détermination du Gouvernement et sa volonté de mettre en œuvre ces stratégies est une condition nécessaire mais insuffisante à leur succès. L'insuffisance des moyens financiers et l'imposition de conditionnalités pour leur remboursement ont été les causes principales des retards pris dans le processus.

Le lien qui existe en Guinée-Bissau entre la politique, la sécurité, la justice et le développement économique et social est bien clair et généralement accepté par les bailleurs de fonds et les acteurs locaux, ainsi que par les institutions de la société civile, qui reconnaissent tous que seul un climat de paix et de stabilité politique permettra au pays de réaliser un développement durable et des progrès économiques et sociaux. C'est pourquoi, dans le document de stratégie récemment révisé et reformulé, la réforme des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice a été inscrite dans la première partie sous le titre : » Renforcer l'état de droit et les institutions républicaines ». C'est une référence aux structures et à l'autorité de l'État, ainsi qu'à sa capacité à mettre en œuvre de nouvelles pratiques de gouvernance politique et administrative afin d'instaurer l'état de droit et une sécurité durable pour la population et ses biens. Parmi les mesures prises dans ce domaine, je note celles qui visent à améliorer la situation des droits de l'homme et les mécanismes de prévention et de gestion des crises.

La séparation des pouvoirs, la primauté du droit et la mise en place d'un système judiciaire indépendant et compétent sur le plan technique et culturel sont les pierres angulaires de l'état de droit que nous souhaitons voir se mettre en place dans notre pays. Pour nous, cela implique nécessairement d'accélérer et de stabiliser le processus de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. Le respect des principes démocratiques, qui se manifeste notamment par la tenue d'élections libres, transparentes et régulières et l'abandon des pratiques anciennes consistant à se saisir du pouvoir par la force, complètent le tableau dressé ci-dessus, les composantes démocratiques étant intégrées au fonctionnement régulier des institutions. Ce sera la principale garantie de stabilité pour notre pays, qui pourra ainsi franchir un cap et rompre le cycle d'instabilité politique qui l'a caractérisé ces dernières années.

Les autres éléments de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté visent à surmonter les problèmes fondamentaux que rencontre le pays en matière de développement, domaine dans lequel les priorités et les besoins propres au contexte guinéen exigent une approche plus ouverte qui ne relègue pas les besoins sociaux et humains au second plan. Le niveau de développement humain du pays reste faible, et il doit affronter des problèmes complexes et multiples dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté. Ainsi, des stratégies, politiques, programmes et actions qui pourraient permettre de réduire notablement la pauvreté dans ses multiples dimensions, de générer davantage de revenus et de possibilités d'emploi et d'améliorer l'accès aux services publics essentiels qui répondent aux normes de qualité de base ont été envisagés sur une période de cinq ans.

Comme nous l'avons réaffirmé à plusieurs reprises sur la scène internationale, la mise en œuvre de ces stratégies dépend de l'appui effectif apporté par la communauté internationale, en particulier dans les secteurs sociaux. Pour donner suite à ces idées, nous avons déjà entamé les préparatifs en vue de l'organisation l'année prochaine d'une table ronde des donateurs qui devrait nous permettre de mobiliser des fonds aux fins de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté.

La réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la défense et de la sécurité prévue cette année fait partie de la stratégie mise en place par le Gouvernement pour sensibiliser la population, mobiliser des ressources et créer des partenariats. Nous remercions à nouveau pour tout ce qu'ils ont fait ceux qui nous ont aidés à mener cette entreprise de grande envergure pour sensibiliser la population et lancer la mise en œuvre des réformes. Je pense notamment à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à la Communauté des pays de langue portugaise, à l'Union africaine, à l'Union européenne, et plus particulièrement à l'Angola, au Brésil, au Cap-Vert, au Portugal, au Nigéria et au Sénégal, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire entendre la voix de la Guinée-Bissau dans le monde entier.

Nous comptons sur l'appui inconditionnel du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale, à laquelle nous demandons de s'engager auprès de la Guinée-Bissau, comme elle l'a déjà fait avec certains de nos partenaires, afin que nous puissions ensemble mettre en œuvre les programmes qui renforceront le développement économique et social du pays et le transformeront en une nation prospère et exemplaire. Telles sont questions que je voulais aborder à ce stade.

Le Président (*parle en portugais*) : Je remercie la Ministre de sa déclaration.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je donne maintenant la parole à M. Ismael Abraão Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola, qui s'exprimera également au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je prends la parole devant le Conseil de sécurité au nom des pays membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), soit le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et mon pays, l'Angola, qui assure actuellement la présidence de la Communauté.

Je tiens à rendre hommage à S. E. Mme Helena Embaló, Ministre de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale de la Guinée-Bissau.

C'est avec une grande satisfaction que nous participons à cette importante séance du Conseil de sécurité, dont le Brésil et le Portugal sont des membres non permanents. Cette séance est axée sur le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (S/2011/655), qui a été présenté par notre ami et Représentant spécial du Secrétaire général, M. Joseph Mutaboba.

Je voudrais appeler l'attention sur les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité. La Guinée-Bissau rencontre des problèmes dans de nombreux domaines; elle doit notamment subordonner le pouvoir militaire aux autorités civiles, procéder à la démobilisation et à la réintégration des membres des forces armées et lutter contre l'impunité et le trafic de drogue. Nous devrions reconnaître les progrès accomplis dans ces domaines au cours des derniers mois et encourager le Gouvernement bissau-guinéen à redoubler d'efforts pour rétablir la stabilité et promouvoir le développement.

La feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau élaborée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CPLP représente une

contribution indispensable aux efforts pour faire face aux nombreux problèmes que rencontre le pays. Comme elle l'a montré lors du récent sommet de Luanda, la CPLP est déterminée à mettre efficacement en œuvre la feuille de route, et notamment à créer le fonds de pension des retraités des forces armées et de police. Cependant, la création effective de ce fonds dépend de son financement par les autres partenaires du processus de stabilisation en Guinée-Bissau.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement bissau-guinéen de verser 200 000 dollars au fonds de pension, et ce en dépit des difficultés financières que connait le pays. Ce versement sera suivi d'une autre contribution de 300 000 dollars avant la fin de l'année, ce qui permettra de créer les conditions propices à la mise en place effective du fonds de pension. C'est une condition essentielle de la réussite du processus de démobilisation et de réintégration des membres des forces armées de la Guinée-Bissau. Dans ce contexte, la CPLP encourage également le Fonds pour la consolidation de la paix à verser 3 millions de dollars pour accélérer la création du fonds de pension en Guinée-Bissau.

La mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP ne sera pas possible tant que les partenaires internationaux et bilatéraux n'auront pas compris qu'il est nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires pour contribuer à la réussite du processus. Nous estimons que c'est un élément essentiel pour garantir la viabilité et l'irréversibilité des processus de consolidation de la paix et de stabilisation politique en Guinée-Bissau. Le manque de ressources financières et parfois la politisation excessive de l'aide requise par la Guinée-Bissau ont eu une influence néfaste sur la dynamique de ce processus.

Face à cette réalité, les contributions techniques, matérielles et financières de la CPLP et de la CEDEAO, mais aussi celles apportées au niveau bilatéral par la République d'Angola et d'autres pays de la CPLP, sont des exemples à suivre quant à la manière dont il convient d'appliquer les principes de solidarité et de coopération internationale. Chaque membre de la CPLP a fait sa propre expérience et tiré ses propres enseignements de la consolidation de la paix. La CPLP estime que la complémentarité entre les différents aspects de la paix et la sécurité, du relèvement économique et de l'état de droit est fondamentale dans le cadre du processus de stabilisation politique et de réconciliation nationale.

L'instauration de l'état de droit et la lutte contre le trafic de drogue font partie des éléments du processus de consolidation de la paix. En conséquence, la mobilisation par la communauté internationale de ressources supplémentaires qui puissent contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ne saurait être reléguée au second plan. Dans ce domaine également, la contribution du Fonds pour la consolidation de la paix à de nombreux projets socioéconomiques pourrait servir d'exemple à suivre pour d'autres partenaires.

La CPLP se félicite de la visite effectuée par une délégation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour évaluer l'impact négatif des drogues sur la Guinée-Bissau et la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Dans le même temps, la CPLP félicite et appuie les autorités de la CEDEAO, qui se sont récemment engagées à rallier les pays d'Afrique de l'Ouest à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Une étroite collaboration avec le Comité de haut niveau de l'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest est essentielle. L'Initiative côte de l'Afrique de l'Ouest offre une riposte appropriée au caractère transnational du trafic de drogues, avec la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays qui y participent. Il est urgent que la communauté internationale aide ces cellules à devenir opérationnelles en Guinée-Bissau.

Pour conclure, la CPLP est convaincue qu'il faut que la communauté internationale demeure engagée dans le processus de stabilisation en Guinée-Bissau. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies continuera de jouer un rôle central dans ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.